



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1212 - Voirie nationale - Contrat  
triennal de Strasbourg**

**Convention d'exécution relative à  
l'opération "Accessibilité multimodale  
de STRASBOURG depuis l'Ouest"**

**Rapport n° CP/2011/702**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de présenter les modalités financières d'intervention du Département du Bas-Rhin dans le cadre de la réalisation des études préalables relatives à l'accessibilité multimodale de Strasbourg depuis l'Ouest, en lien notamment avec le projet de Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (T.S.P.O.).

*Préambule*

Un des enjeux majeurs du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2009 – 2011 est d'améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire européenne. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont été inscrites dans le cadre de ce contrat triennal, parmi lesquelles « l'accessibilité multimodale de Strasbourg depuis l'Ouest ».

*Description de l'opération « accessibilité multimodale de Strasbourg depuis l'Ouest »*

L'opération comprend les études d'aménagement et les procédures pré-opérationnelles de trois sections de l'entrée Ouest de Strasbourg :

- la RN4 entre le futur échangeur GCO – RN4 et l'A351,
- l'A351 entre la RN4 et l'A35,
- l'A35 entre l'A351 et la place des halles.

Ce projet de l'aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg, axe RN4 - A351 a pour objectif de :

- permettre le passage des autocars interurbains (notamment le TSPO) dans les emprises routières en leur offrant un haut niveau de service ;
- améliorer les conditions de circulation sur la RN4 entre le GCO et l'A351.

Ce projet est en lien direct avec les opérations :

- de TSPO : le Conseil Général du Bas-Rhin, autorité organisatrice des transports collectifs interurbains, projette la réalisation à courte échéance d'un transport en commun en site propre dans l'ouest de Strasbourg afin d'améliorer la performance des dessertes de l'ouest strasbourgeois par les transports en commun ;
- du GCO : l'Etat est maître d'ouvrage pour la réalisation du Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO). Son tracé prévoit un point d'échange avec la RN4 à proximité d'Ittenheim ;
- de VLIO : ce projet du Conseil Général du Bas-Rhin prévoit un échangeur avec l'axe RN4 – A351 au droit de Wolfisheim. Une plate-forme d'échange multimodale est prévue au niveau de cet échangeur.

Le montant des travaux liés au projet est estimé à 14 Millions d'euros pour la partie RN4 (TTC, valeur Janvier 2008) et 16 Millions d'euros pour la partie A351 (TTC, valeur Janvier 2008). Ces montants sont ceux inscrits au PDMI 2009 – 2014.

Les études menées dans le cadre de la convention, dont le projet est annexé au présent rapport permettront de réaliser le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ou la Déclaration de Projet de cette opération.

### *Financement*

Conformément aux clés de répartition arrêtées dans le Contrat Triennal, les contributions de l'Etat et des partenaires seront les suivantes:

· Etat	55 %	0,55 M€
· Région Alsace	15 %	0,15 M€
· <b>Département Bas-Rhin</b>	<b>20 %</b>	<b>0,20 M€</b>
· CUS	10 %	0,10 M€

Pour l'année 2011, aucun appel de fond n'est envisagé pour cette opération.

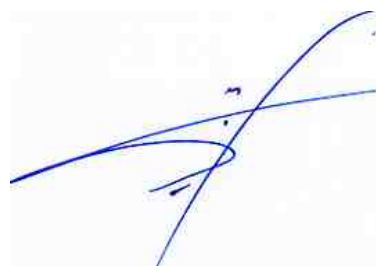
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2009-2011, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le principe d'un cofinancement des études relatives à l'accessibilité multimodale de Strasbourg depuis l'Ouest, pour une participation du département fixée à 20 % du coût global, soit 200 000 € sur un montant total d'études de 1 000 000 € ;*
- *approuve le projet de convention particulière de financement dudit programme d'études annexé au rapport à intervenir avec l'Etat, la Région Alsace et la Communauté Urbaine de Strasbourg ;*
- *autorise le Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL